



106458 - Est il permis au voyageur de ne pas observer le jeûne afin de rester assez fort pour pouvoir faire son pèlerinage mineur?

question

Si un voyageur arrive à La Mecque alors qu'il observe le jeûne, lui est il permis de mettre fin à son jeûne afin de rester assez fort pour pouvoir faire son pèlerinage mineur?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) entra dans La Mecque le 20^e jour du Ramadan de l'année de la Conquête sans observer le jeûne. Il dirigeait des prières raccourcies à deux rak'aa avec les habitants de La Mecque et leur disait: **ô Mecquois! Terminez votre prière car nous nous sommes en voyage.**

Cheikh al-Islam, Ibn Taymiya et Ibn Kathir (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) ont affirmé que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) n'a pas observé pas le jeûne cette année là. C'est-à-dire qu'il s'abstint de jeûner pendant dix jours à La Mecque lors de sa conquête. Dans le Sahih d'al-Boukhari, il est rapporté qu'Ibn Abbas (P.A.a) a dit: **Il n'observa le jeûne jusqu'à la fin du mois.** (Cité par al-Boukhari, 1944). Nul doute que pendant tout ce temps , il ramenait les prières (de quatre rak'a) à deux rak'aa car il était en voyage. Le voyage de l'auteur d'un pèlerinage mineur ne prend pas fin avec son arrivée à La Mecque. Aussi n'est pas tenu de cesser de manger si, à son arrivée il n'observait pas le jeûne. Nous lui disons plutôt: si tu te trouves plus fort sans le jeûne, il est préférable pour toi de ne pas l'observer pour éviter la fatigue qui résulte de l'accomplissement des rites. Certains maintiennent leur jeûne même pendant leur voyage, étant donné que , à nos jours, le voyageur peut ne pas éprouver de la peine en jeûnant. Mais à l'arrivée à La Mecque on peut se retrouver fatiguer et se demander s'il faut poursuivre le jeûne , quitte à



retarder l'accomplissement du pèlerinage mineur au-delà de la rupture du jeûne, c'est -à-dire dans la nuit, ou s'il n'est pas préférable de mettre fin au jeûne pour pouvoir effectuer le pèlerinage dès l'arrivée du pèlerin à La Mecque. Nous lui disons que dans ce cas il vaut mieux qu'il mette fin à son jeûne pour pouvoir accomplir le pèlerinage mineur dès son arrivée à La Mecque car quand le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) entra dans La Mecque pour un pèlerinage, il se dirigeait vers la mosquée; il conduisait sa chamelle jusqu'à la porte de la mosquée, la laissait sur place et entra dans la mosquée pour accomplir les rites pour lesquels il était venu.

Le fait pour vous de mettre fin au jeûne afin de pouvoir faire le pèlerinage mineur avec énergie et en plein jour est préférable que de poursuivre le jeûne jusqu'à la nuit avant de faire le pèlerinage après la rupture du jeûne.

Il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avait jeûné lors de son voyage effectué pour conquérir (La Mecque). Des hommes se présentèrent à lui et lui dirent: ô Messager d'Allah! Les gens trouvent le jeûne pénible et ils attendent ce que tu vas faire? Ils lui tinrent ces propos après la deuxième prière de l'après midi. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) fit venir de l'eau et en but alors que les gens le regardaient. Aussi rompt-il son jeûne au cours de son voyage et vers la fin de la journée pour éviter que le jeûne ne soit trop pénible.

Le fait pour certains voyageurs de s'imposer le jeûne en dépit des difficultés est contraire à la Sunna. C'est à leur propos que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) disait: **Ce n'est pas bon de jeûner quand on voyage.**